



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
15 novembre 2004
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination
de la discrimination
à l'égard des femmes**

Trente-deuxième session

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

10-28 janvier 2005

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées
des Nations Unies sur l'application de la Convention
dans les domaines relevant de leur champ d'action**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture**

1. Au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le 30 septembre 2004, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à présenter au Comité un rapport sur les informations que lui avaient fournies les États au sujet de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines relevant de son champ d'activité, rapport qui viendrait compléter les informations contenues dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la trente-deuxième session du Comité.

2. Les autres informations demandées par le Comité concernent les activités et programmes de l'UNESCO ainsi que ses décisions de principe tendant à promouvoir l'application de la Convention.

3. Le rapport joint en annexe a été établi conformément à la demande du Comité.

* CEDAW/C/2005/I/1.



Annexe

Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à la trente-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lors de sa trente-deuxième session, tenue en janvier 2005

I. Introduction

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes tiendra sa trente-deuxième session du 10 au 28 janvier 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Au cours de cette session, il examinera les rapports des pays suivants : Algérie, Croatie, Gabon, Italie, Paraguay, République démocratique populaire lao, Samoa et Turquie.

2. Aux termes de l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées « soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités » et à transmettre des informations sur leurs derniers programmes, politiques et activités (pour l'UNESCO, il s'agit surtout de ceux ayant trait à l'application de l'article 10). La section II du présent rapport résume les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour appliquer la Convention au sein de l'organisation. La section III décrit les mesures prises par l'organisation pour appliquer la Convention dans les pays susmentionnés.

II. Contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Observations générales

3. Afin d'éliminer le plus possible les inégalités entre les sexes, l'UNESCO prend en compte les problèmes liés à la condition féminine dès le stade de la planification. L'un des résultats les plus notables de sa nouvelle politique de lutte contre le sexisme est la création d'un réseau de coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes au siège, dans ses bureaux extérieurs et dans ses commissions nationales.

4. Pour donner à son personnel et à ses partenaires les moyens d'appliquer cette politique, l'UNESCO a intégré tous les instruments et ressources qu'elle avait produits en tenant compte des problèmes liés à la condition féminine dans le nouveau Centre de ressources sur l'intégration d'une perspective de genre à l'UNESCO (<<http://portal.unesco.org/fr/>>). Outre l'organisation d'un stage de formation en janvier 2004, la Section a produit un CD-ROM contenant tout le programme de formation ainsi qu'une sélection d'instruments de lutte contre les inégalités entre les sexes produits par l'UNESCO et d'autres programmes et

organismes des Nations Unies et par des institutions indépendantes. Ce CD-ROM a été envoyé à tous les participants et à tous les bureaux extérieurs pourvus d'un poste de coordonnateur pour les questions relatives à l'égalité des sexes. Le deuxième stage de formation sur les problèmes liés aux inégalités entre les sexes doit en principe avoir lieu au début de 2005.

5. L'UNESCO a participé à la Campagne mondiale contre le sida de 2004, qui se terminera en décembre par la Journée mondiale du sida. L'objet de cette campagne est d'intensifier la lutte mondiale contre le sida en mettant l'accent sur les femmes et les filles et l'éducation préventive. L'UNESCO a mis en place des modalités d'action à cet effet, décidant des informations à diffuser et sélectionnant les éventuels partenaires en consultation avec les bureaux extérieurs et les spécialistes étudiant le sida selon des critères de sexe. Trois réunions internationales ont été organisées sur ce thème en novembre et décembre 2004 au siège de l'UNESCO.

6. L'UNESCO a organisé le 8 juin 2004 un colloque international sur le thème « Les femmes au service de la paix » en coopération avec le Mouvement international Suzanne Moubarak des femmes pour la paix et M. Boutros Boutros-Ghali. Le colloque a fait ressortir le rôle important joué par les femmes dans la consolidation de la paix et la nécessité de les associer à la prise de décisions.

7. L'UNESCO a complété ses activités de promotion de la femme et de l'égalité des sexes par de nombreuses publications, dont *The United Nations Operational Guide on Gender and HIV/AIDS: A Rights-Based Approach* et un manuel intitulé *Handbook for Gender Focal Points in UNESCO National Commissions*, qui renferme des conseils et des informations. Grâce à ces initiatives et à de nombreuses autres actions ponctuelles d'appui aux coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes des bureaux extérieurs et du siège, l'action de l'UNESCO en faveur de l'égalité des sexes s'est intensifiée et a gagné en cohérence.

Objectifs du Millénaire pour le développement

8. L'UNESCO contribue à la réalisation de chacun des objectifs du Millénaire pour le développement dans les limites de ses compétences (éducation, science, culture, communication et information) en axant son action sur les besoins urgents des groupes défavorisés et exclus ou de certaines régions géographiques, de certains pays ou groupes de pays. La Section pour les femmes et l'égalité des sexes fait porter ses efforts sur l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). Cet objectif se rapporte principalement à l'enseignement (« Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard »). La contribution de l'UNESCO à cet objectif s'inscrit dans le cadre de son rôle de coordonnateur et de secrétariat de l'initiative « Éducation pour tous ».

9. Par ailleurs, aux termes du Programme d'action de Beijing (par. 87), l'UNESCO doit contribuer à l'évaluation des progrès accomplis dans l'enseignement primaire et l'alphabétisation, renforcer la capacité des pays à cette fin, organiser une campagne internationale visant à promouvoir le droit des femmes et des filles à l'éducation et allouer le gros des ressources à l'éducation de base des femmes et des filles. L'un des moyens de faire prévaloir le droit à l'éducation consiste à lancer des programmes d'alphabétisation visant surtout les femmes et les filles. Il importe également de mettre en place un programme d'enseignement qui permet aux personnes de surmonter les problèmes liés à la pauvreté et à l'exclusion

en les préparant à la vie active et en les aidant à entrer sur le marché du travail, par le biais notamment d'un enseignement technique et professionnel, extrascolaire ou à distance, conjugué à des prêts. On peut mentionner à cet égard le programme pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (centre du Malawi), qui vise à répondre aux besoins des femmes et des filles. On incite les femmes à participer à tous les niveaux, aussi bien aux programmes d'enseignement et de recherche, qu'à la communication par la presse et les médias audiovisuels (pour modifier leur image), aux programmes de développement communautaire ou à la vie publique (en coopérant avec les parlementaires). Le site MDGENDERNET met des informations utiles à la disposition de ses utilisateurs et leur donne la possibilité de se renseigner mutuellement sur les moyens d'intégrer la lutte contre les inégalités entre les sexes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Prise en compte des problèmes liés à la condition féminine dans la lutte contre le VIH/sida

10. La lutte contre le VIH/sida est un des centres d'intérêt de l'UNESCO, qui s'emploie à faire face à ce problème dans une optique socioculturelle. Elle doit pour cela reconnaître les problèmes liés à l'inégalité entre les sexes et y remédier, ceux-ci contribuant largement à la propagation de la maladie. L'action de l'UNESCO dans ce domaine – aide aux séropositifs et aux sidéens, prévention de la propagation de l'épidémie et protection des plus vulnérables – passe par la prise en compte des problèmes liés à la condition féminine; c'est pourquoi pour pouvoir contrer l'épidémie dans un pays donné, il lui faut bien saisir les rapports de force entre les hommes et les femmes dans ce pays. Qu'il soit scolaire ou extrascolaire, qu'il vise l'acquisition de compétences pratiques ou de connaissances théoriques, l'enseignement peut sans nul doute faire évoluer les attitudes et les comportements qui renforcent la vulnérabilité face à la maladie et qui exposent les fillettes, les jeunes filles et les femmes au risque d'infection. Les systèmes d'enseignement et les programmes de développement ayant un objectif pédagogique doivent tenir compte de cet élément. Modulant son action de lutte contre le VIH/sida selon la distinction homme-femme, l'UNESCO : a) fait en sorte que les différences entre les sexes soient prises en compte dans les systèmes d'enseignement; fait appel à tous les organismes du système au moyen des plans d'action nationale d'éducation pour tous; b) préconise les méthodes d'action qui font la part aux particularités culturelles et qui sont fondées sur le respect des droits fondamentaux; c) recourt à la formation et à l'enseignement extrascolaire pour traiter des problèmes touchant le VIH/sida; d) élabore des stratégies et des matériels d'éducation préventive pour l'éducation des adultes et la formation continue; e) favorise un meilleur emploi de l'informatique et de la télématique, des médias, du théâtre et des divertissements populaires ainsi que des campagnes de sensibilisation (radiophoniques et télévisuelles) pour diffuser des informations ciblées et pertinentes sur le VIH/sida.

Les femmes et l'éducation

11. L'éducation des filles en Afrique subsaharienne a été relancée par une consultation politique que l'UNESCO a organisée à Nairobi du 22 au 25 juin 2004, en coopération avec la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque africaine de développement et le Forum des éducatrices africaines, et qui a réuni environ 150 participants venus de 27 pays. Cette consultation s'est traduite par des engagements politiques plus

fermes et de nombreux partenariats, qui permettraient de transposer à une plus grande échelle les initiatives d'éducation des filles menées avec succès dans la région. Le fait que l'UNESCO soit l'organisme chef de file durant la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a renforcé encore l'importance de l'alphabétisation pour le développement et la volonté de l'inclure dans les programmes d'éducation pour tous.

12. L'UNESCO a contribué à la mise en œuvre du programme « Éducation pour tous » et à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, pour ce qui est d'assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, et d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 pour atteindre l'égalité des sexes dans l'enseignement en 2015 au plus tard; elle a ainsi aidé les États Membres à élaborer des stratégies pour permettre aux filles comme aux garçons de recevoir un enseignement primaire et préscolaire de qualité et améliorer l'éducation des filles de façon à faire prévaloir le droit à l'éducation. Sa stratégie en la matière a trois composantes : rassembler et partager l'expérience acquise à travers le monde sur la promotion de l'enseignement primaire et l'éducation des filles; aider certains États Membres à entreprendre les réformes nécessaires et à élaborer des politiques en leur prêtant une assistance technique; et mobiliser les esprits et établir des partenariats. Les données qui ont été systématiquement rassemblées sur les activités entreprises par l'UNESCO entre 2000 et 2004 pour promouvoir l'enseignement primaire et l'éducation des filles et l'égalité des sexes dans l'enseignement sont en cours d'analyse, l'objectif étant d'en tirer des enseignements qui pourraient servir à l'élaboration de politiques en la matière. L'UNESCO aide les pays à étendre et à améliorer leurs systèmes d'enseignement et à adopter des lois garantissant le droit à l'éducation, en particulier à l'instruction élémentaire, en leur fournissant des ressources techniques ou financières; ainsi, avec son assistance technique, le Kenya a mis en place un cadre juridique cohérent et réformé sa législation nationale, et le Nigéria a adopté de nouvelles lois touchant l'éducation de base. On a terminé l'évaluation à mi-parcours de l'impact du Programme conjoint pour la promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malagasy qui sera transposé dans d'autres pays. À la Conférence internationale sur l'enseignement bilingue, tenue à N'Djamena en juin 2004, des hauts fonctionnaires de nombreux pays et des responsables d'organisations multilatérales et bilatérales ont assisté au lancement du programme d'assistance de l'UNESCO au Tchad et au Niger.

13. Assurer à tous, garçons et filles, l'accès à l'éducation : rassembler des informations, créer des réseaux d'information et mobiliser les bonnes volontés pour faire mieux connaître l'importance de l'égalité des sexes dans l'enseignement et de l'éducation des filles. L'UNESCO fait actuellement la somme de toutes ses réalisations à travers le monde et des méthodes d'action qu'elle a appliquées avec succès dans le domaine de l'éducation des filles et de l'égalité des sexes dans l'enseignement afin d'en tirer des enseignements utiles. Elle a mis au point un programme d'éducation adapté en fonction du sexe pour l'Asie et le Pacifique et prévoit un programme similaire pour l'Afrique, l'objectif étant de faire des rapprochements entre les deux pour en tirer des enseignements utiles à l'élaboration de politiques. Partenaire actif du nouveau Programme des Nations Unies pour l'éducation des filles, l'UNESCO a pris part à l'organisation d'une consultation politique sur la transposition de ce qui s'est fait de mieux en Afrique pour l'éducation des filles, qui sera suivie par une réunion ministérielle tenue dans le

cadre de la quarante-septième session de la Conférence internationale de l'éducation.

14. Pour faire disparaître les disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire technique et scientifique, l'UNESCO a consacré une gamme d'activités aux filles en situation précaire, en élaborant notamment un module de formation aux services d'orientation professionnelle vers les métiers scientifiques. Dans le cadre du programme financé par les pays du Nord visant à renforcer les capacités des filles pour leur permettre de suivre des formations scientifiques et techniques, l'Argentine, le Burkina Faso, l'Égypte et le Népal ont reçu une aide qui leur a permis d'intégrer un enseignement scientifique et technique nuancé selon le sexe et adapté à la situation socioculturelle dans leurs plans d'action nationale d'éducation pour tous; un projet de formation visant les filles marginalisées a favorisé l'autonomisation des filles pauvres et non scolarisées de certaines communautés du Cambodge, de l'Indonésie et du Népal, qui ont pu acquérir les connaissances et les compétences techniques dont elles avaient besoin.

15. Les travaux de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation faciliteraient l'élaboration de directives pour la création de conditions d'apprentissage adaptées selon le sexe. En coopération avec le siège, l'Institut a lancé un programme de recherche associant neuf pays, dont des pays d'Afrique et d'Asie et des États arabes, afin de renforcer la place donnée à l'alphabétisation et à l'instruction extrascolaire des filles dans les plans nationaux d'éducation pour tous. La première phase consistait à mettre en place un système d'examen des plans nationaux d'éducation pour tous et d'autres programmes éducatifs, à sélectionner les pays et à former des équipes de pays.

16. Avec l'aide de l'UNESCO, six États Membres (Bolivie, Cambodge, Ghana, Mali, Roumanie et Viet Nam) ont entrepris de réviser et d'actualiser leurs politiques et programmes d'enseignement technique et scientifique. Pour apprendre aux enseignants à adapter les programmes nationaux en fonction des besoins locaux, on met à leur disposition des outils pédagogiques conçus à cet effet. Il s'agit, entre autres, du Science Careers Guidance and Counselling Module, dont l'objet est de combattre les stéréotypes sexistes qui gouvernent les études et les carrières scientifiques en Afrique du Sud, d'une brochure et d'un site Web sur les échanges de jeunes, conçus par l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour promouvoir des modes de consommation viable auprès des mouvements de jeunesse, des écoles, des autorités locales et des associations de consommateurs, et d'un manuel didactique sur les organismes génétiquement modifiés, élaboré en coopération avec le Secteur des sciences naturelles et exactes à l'intention des enseignants et des élèves du secondaire. La publication et la diffusion de *Connecting* dans les six langues, soit 25 000 exemplaires en tout, ont donné lieu à des échanges d'informations intensifs dans les milieux de l'enseignement scientifique et technique.

17. Le rapport de la huitième Consultation collective des organisations non gouvernementales (ONG) sur l'enseignement supérieur donne des informations sur l'action menée par les ONG dans le domaine de l'enseignement supérieur et témoigne de leur volonté à contribuer à la réforme de l'enseignement supérieur. L'UNESCO a publié une étude de la fuite des cerveaux dans les pays africains francophones pour susciter une réflexion mondiale sur ce phénomène. Elle a

rassemblé des données pour constituer une base de données mondiale sur les expertes étudiant ses domaines d'activité.

Les femmes et la science

18. Pour mettre la science au service de la paix et donner suite à la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, des savants israéliens et palestiniens ont convenu de créer un centre des sciences à l'Université Al-Qods à Jérusalem et de lancer l'Israeli-Palestinian Science Organization, qui financerait les projets conjoints. Une étude internationale sur la science, la technique et la place de la femme, a été entreprise avec la participation de nombreux organismes des Nations Unies et d'autres organismes intéressés.

Les femmes et les sciences sociales et humaines

19. Afin d'aider les États Membres à se doter des moyens et des mécanismes nécessaires pour améliorer la condition de la femme, l'UNESCO a organisé à Tunis en février 2004 une réunion de soutien aux femmes palestiniennes, qui a permis de cerner les besoins stratégiques et de définir les éléments d'un plan d'action. Les participants à cette réunion ont réclamé la mise en place d'un centre de documentation et d'observation spécialisé et indépendant qui rassemblerait et conserverait tous les travaux de recherche et tous les documents portant sur le statut et la condition des femmes palestiniennes, analyserait les informations et les diffuserait auprès des dirigeants politiques et des partenaires compétents et appuierait les associations de femmes dans leur action de formation, de coopération et d'autonomisation.

20. Pour promouvoir les droits fondamentaux de la femme, l'UNESCO a entrepris un travail de mobilisation et de formation. Ainsi, pour établir des liens de coopération avec des associations de femmes, des universités, des organisations de défense des droits de l'homme et des militants pour les droits de l'homme et envisager avec eux des actions communes, l'UNESCO a participé à un certain nombre de réunions et de conférences, dont la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme, la Conférence sur les inégalités entre hommes et femmes, le Forum mondial des droits de l'homme et une conférence sur les changements et les constances stratégiques dans les pays du Moyen-Orient et du Sud-Est asiatique après l'Iraq.

21. Pour ce qui est de favoriser la participation des femmes, des enfants et des jeunes à l'aménagement de l'espace urbain, l'UNESCO a mis la dernière main à l'organisation de l'atelier annuel des jeunes urbanistes à Genève avec l'Association internationale des urbanistes et a lancé le concours pour le prix UNESCO d'architecture. Des activités ont été entreprises en coopération avec deux réseaux de chercheurs sur les processus et les mécanismes de décision urbanistique et la participation des habitants; la première série d'enquêtes sur les quartiers du monde, menée par Environnement et Développement du Tiers-Monde a commencé. L'UNESCO a formé à cet effet un groupe chargé d'établir une méthodologie et d'élargir ce projet. Par ailleurs, le Programme de recherche de développement urbain a présenté ses premiers résultats au cours du colloque international placé sous le thème « Gouverner les villes du Sud : les défis pour la recherche et pour l'action ».

Les femmes et la culture

22. Conformément aux recommandations de la Conférence internationale tenue au Tadjikistan en 2003 sur le rôle des femmes dans l'établissement d'un dialogue interculturel en Asie centrale, un site Web culturel des femmes d'Asie centrale a été créé au Bureau de l'UNESCO à Almaty en collaboration avec l'Université nationale du Kazakhstan et les organisations non gouvernementales intéressées. Les recommandations du symposium international intitulé « Diversité culturelle et mondialisation : l'expérience arabo-japonaise, un dialogue interrégional » touchant le renforcement de la coopération culturelle entre le monde arabe et le Japon serviront de base à l'élaboration des prochaines initiatives du Plan Arabie.

23. Conformément aux recommandations du Conseil d'administration et compte tenu des objectifs fixés pour 2004 en matière de recherche scientifique, l'UNESCO a porté une plus grande attention aux formes contemporaines d'esclavage. Dans le cadre du projet intersectoriel de lutte contre l'exploitation des migrants, elle a lancé une série d'études sur la traite des femmes et des enfants dans six pays pilotes d'Afrique (Afrique du Sud, Bénin, Lesotho, Mozambique, Nigéria, Togo). Elle a également créé, en partenariat avec l'Organisation mondiale du Travail, l'Organisation maritime internationale, l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, un réseau de recherche interorganisations sur les aspects socioculturels de la traite de personnes.

Femmes et communication

24. Dans le domaine prioritaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) relatif au développement des technologies de l'information et des communications et de l'éducation, l'UNESCO a participé à la formulation d'un important projet visant à renforcer l'Université africaine virtuelle grâce à un don de 7,5 millions de dollars versé par la Banque africaine de développement. Il s'agit d'accroître le nombre de pays participant à l'Université, de créer des services d'apprentissage interactif à distance, de renforcer la capacité de l'Afrique d'élaborer des didacticiels et d'élaborer une politique et une méthode relatives à l'assurance qualité. Les principales composantes de ce projet, dont l'exécution durera trois ans, seront la création de centres d'apprentissage; l'amélioration de la connectivité des institutions partenaires de l'Université, en particulier à Djibouti, en Éthiopie, à Madagascar, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe; la formation des enseignants; et l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans les activités de l'Université. Ce projet contribuera à renforcer les capacités des établissements de formation et des enseignants dans les domaines de l'information et des technologies de l'information et des communications.

25. Pour ce qui est des partenariats dans les activités en faveur des femmes et de l'égalité des sexes, l'UNESCO collabore étroitement avec plusieurs organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales nationales, des organismes professionnels, les établissements de formation et de recherche et les groupes de la société civile dont les activités et les préoccupations rejoignent celles du Programme. Plusieurs actions menées par l'UNESCO dans les domaines de la communication et de l'information contribuent à renforcer la participation de différents segments de la société, en particulier des femmes et des jeunes, à la prise de décisions relatives aux programmes de développement, ce qui est considéré

comme indispensable pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Projets relatifs à des thèmes intersectoriels

26. Les activités menées en application du projet intitulé « Formation technologique des filles marginalisées : écoles et centres de formation facilitant la réduction de la pauvreté à l'échelle de la collectivité » se sont poursuivies au Cambodge, en Indonésie et au Népal, afin de donner des moyens d'action à des filles pauvres et non scolarisées en les aidant à acquérir les compétences et les connaissances techniques qui pourront les aider à trouver un emploi. Dans la seconde phase du projet, il est prévu de renforcer davantage les capacités des partenaires locaux, d'augmenter le nombre d'activités de formation menées à titre expérimental par rapport à la dernière période biennale et de transposer le modèle dans d'autres sites.

27. En Indonésie, dans le cadre du projet mentionné plus haut, un atelier national a été organisé en février 2004 afin de faire le bilan des activités de formation des filles pauvres et non scolarisées, qui ont été menées à titre expérimental dans trois écoles techniques et professionnelles. Parmi les expériences décrites, la plus intéressante concernait la collaboration entre une école et une organisation non gouvernementale, qui a permis d'aider des groupes marginalisés et d'adapter le programme existant aux besoins de certains groupes. À la suite de la tenue de cet atelier et de consultations, la direction de l'éducation technique et professionnelle du Ministère de l'éducation a créé un groupe de travail sur la condition de la femme. Deux écoles professionnelles supplémentaires vont participer au projet et un nouveau cycle de formation va bientôt commencer dans deux autres écoles. Dans l'ensemble, les activités menées par l'école et par la collectivité sont bien reliées à la politique générale menée par le gouvernement afin d'aider les exclus et les partenaires locaux sont encouragés à s'impliquer dans cette action.

28. Au Cambodge, le suivi des activités menées pendant la période biennale, dans le cadre du même projet, est en cours. Les filles qui avaient pris part à la précédente phase du projet ont formé des groupes d'entraide et participent à la diffusion de techniques agricoles plus efficaces dans leur communauté. Les connaissances professionnelles qui doivent être enseignées ont été plus diversifiées et l'accent a été placé sur les techniques appropriées.

29. Enfin, au Népal, un comité directeur composé de représentants du gouvernement, d'organisations non gouvernementales et de centres d'apprentissage communautaires a été créé afin de surveiller l'exécution de l'ensemble du projet. Une nouvelle évaluation des besoins a été effectuée et les nouveaux lieux d'exécution du projet vont être déterminés.

30. En ce qui concerne le projet intitulé « Rompre le cercle de la pauvreté des femmes : donner des moyens d'agir aux adolescentes afin qu'elles puissent participer à la transformation de la société en Asie du Sud », vise principalement à aider les adolescentes défavorisées. Pendant la phase I du projet, en 2002-2003, un cadre interdisciplinaire et axé sur les droits de ces adolescentes, destiné à leur donner les moyens de se prendre en charge, a été élaboré dans quatre pays d'Asie du Sud. Dans le cadre de ce projet, axé sur la prévention et la participation et orienté vers l'action, il a été possible de mobiliser les familles et les membres de la collectivité dans chaque lieu d'exécution et, partant, de s'assurer qu'ils participent à

la création de la structure locale du programme et des mécanismes d'exécution et que l'autonomisation des adolescentes se déroule dans un climat favorable.

31. L'exécution des trois objectifs principaux, pour 2004-2005, du projet intitulé « Réduction de la pauvreté des jeunes migrants et des migrantes dans les zones urbaines de la Chine, de la République démocratique populaire lao, du Cambodge et de la Mongolie, qui vise à fournir à ces migrants des compétences pratiques et des techniques élémentaires utiles pour lutter contre la pauvreté, a commencé. Ces objectifs sont les suivants : a) continuer à appuyer les activités d'intégration en faveur des migrantes elles-mêmes; b) étendre les activités de création de réseaux par la formation des organisations; et c) présenter aux décideurs les résultats des recherches fondées sur les documents décrivant les activités menées dans chaque lieu d'exécution d'un projet pilote. En janvier 2004, lors d'un atelier national organisé en Chine sur le projet qui est exécuté à Dalian, les partenaires des lieux d'exécution expérimentale et les décideurs ont débattu des principales recommandations concernant l'atténuation de la pauvreté des jeunes migrants vivant dans des zones urbaines. En juin 2004, tous les partenariats (Chifeng, Beijing, Dalian, Shanghai, Chengdu, Diquing et Kunming) avaient été établis pour sept sites pilotes. À la suite de l'exposition d'œuvres artistiques inspirées par le thème « Avec les migrants », organisée en novembre 2003, un film sur cette exposition et sur le projet dans lequel elle s'inscrit a été produit et un livre en anglais et en chinois a été publié afin de présenter le projet, l'action des artistes et les documents de recherche élaborés par les partenaires du projet sur les sites pilotes.

32. Dans le cadre du projet intitulé « Combattre l'exploitation des femmes et des enfants migrants en Afrique », deux études régionales sur les facteurs qui favorisent le trafic d'êtres humains ont été réalisées dans six pays choisis à titre expérimental (Bénin, Nigéria et Togo en Afrique occidentale; Lesotho, Mozambique et Afrique du Sud en Afrique australe). Des équipes régionales interdisciplinaires, dont les activités sont coordonnées par le Women's Consortium du Nigéria et le Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Pretoria, analysent la manière dont la pauvreté, combinée à certains facteurs politiques, juridiques et socioculturels, expose les femmes et les enfants à cette forme moderne d'esclavage. Dans le cadre du même projet, l'Institut des sciences sociales de l'Université de La Haye a été chargé de collecter quelque 15 pratiques de référence en matière de lutte contre l'exploitation des migrants en Afrique, qui seront citées dans les campagnes de sensibilisation. Les plus importantes organisations internationales s'occupant de la lutte contre le trafic d'êtres humains [Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)] ont été consultées afin de déterminer leurs points forts et de définir des modalités de coopération. Un réseau interinstitutions de recherche sur le trafic a été créé lors d'une réunion sur le renforcement des données et de la recherche sur ce problème, organisé à Rome les 27 et 28 mai 2004. Enfin, un atelier interne a été organisé afin d'étudier les manières d'intégrer tant l'élimination de la pauvreté que les priorités futures, notamment l'approche culturelle de la lutte contre le VIH/sida, l'égalité des sexes et les droits de la femme et les droits des migrants.

33. Le projet « Artisanat en tant que facteur de développement socioéconomique et culturel » vise à la fois à relever le niveau de vie et à préserver le patrimoine culturel des groupes sociaux défavorisés, en particulier des femmes et des jeunes. S'appuyant sur les résultats des travaux menés ces deux dernières années, ce projet a

commencé à s'étendre au niveau régional. Les activités prévues en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie et dans le Pacifique visaient les groupes socialement défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes. Un atelier de formation pour les jeunes a été tenu dans le village de Phulang (Viet Nam). Un programme de formation devait se tenir à Kingston (Jamaïque) en septembre et le Bureau régional pour la culture en Amérique Latine et aux Caraïbes, à La Havane, élabore un projet de document sur le programme exécuté en Mésio-Amérique et dans les Caraïbes pour présentation aux sources de financement extrabudgétaires.

34. Des travaux préparatoires sont en cours en prévision de la création de centres d'information des jeunes en Bulgarie, au Mozambique et en République- Unie de Tanzanie. Ces centres devraient améliorer l'accès des jeunes de ces pays à l'information sur le VIH/sida et faire plus largement connaître les risques de contamination et les méthodes de prévention efficaces, en particulier parmi les fillettes et les jeunes défavorisés ou des zones rurales. Les activités prévues sont notamment des séminaires et des stages de formation aux technologies de l'information et des communications; la production de dossiers d'information; la création de messages et de sites Web répondant aux attentes des jeunes et présentés dans les langues locales; ainsi qu'une large diffusion des pratiques de référence collectées dans ce domaine afin d'inciter les jeunes à modifier leurs comportements en vue de lutter contre le VIH/sida.

Programme de bourses

35. L'UNESCO a poursuivi l'exécution de ses initiatives dans le cadre du programme de bourses, dont le principal objectif est la mise en commun, entre les pays, de l'information, des connaissances et de l'expérience afin de permettre aux États Membres de renforcer leurs connaissances et de mettre en valeur leurs capacités nationales dans les domaines sur lesquels portent les priorités des programmes de l'UNESCO. Au cours de la période considérée, 39 bourses au total ont été décernées (8 pour l'Afrique, 6 pour les États arabes, 12 pour l'Asie et le Pacifique, 3 pour l'Europe et 10 pour l'Amérique latine et les Caraïbes) à des candidats présentés par leurs commissions nationales respectives. Parmi les bénéficiaires, 64 % étaient des femmes et 36 % des hommes. Le montant total des 39 bourses, financées au titre du budget ordinaire et de projets extrabudgétaires, est estimé à 1 228 327 dollars, dont 81 % consacrés aux sciences naturelles. La création de capacités a été renforcée dans les domaines de la biologie, de la biotechnologie et des techniques au service du développement durable et de la gestion rationnelle de l'environnement, en accordant une attention particulière aux ressources en eau et à leurs écosystèmes. Les bourses coparrainées par l'UNESCO et L'ORÉAL pour les jeunes femmes se consacrant à l'étude des sciences de la vie, le programme de bourses UNESCO/Keizo Obuchi, financé par le Japon, le programme de bourses coparrainé par l'UNESCO et Israël-Mashav et le programme de bourses coparrainé par l'UNESCO et la République tchèque ont contribué au renforcement des capacités dans ces domaines prioritaires. Les 19 % restants sont allés aux grands domaines comme suit : 8 % pour les sciences sociales et humaines, 5 % pour la communication et l'information, 3 % pour l'éducation et 3 % pour la culture.

36. L'UNESCO a ouvert une nouvelle page consacrée aux programmes de bourses sur son site Web, où figurent les informations relatives aux bourses et aux offres de bourses (http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=7972&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html). Un répertoire des boursiers de l'UNESCO pendant la

période 2002-2003 a été publié et distribué à toutes les commissions nationales et délégations permanentes. Trois nouveaux projets ont été élaborés, discutés et arrêtés pendant la période considérée. Premièrement, l'UNESCO et l'Italie ont coparrainé 14 bourses destinées à des Iraquiennes, pour leur permettre d'étudier en Italie, et d'y obtenir un diplôme universitaire à partir de 2004. Deuxièmement, le Japon a financé des bourses de recherche UNESCO/Suzanne Mubarak/Amitié Japon-Égypte, pour l'autonomisation des femmes dans les études sur la paix et la parité, 10 bourses devant être attribuées chaque année à des femmes de pays en développement. Troisièmement, le programme de bourses coparrainé par l'UNESCO et Cuba, qui débutera en 2005 et dans le cadre duquel 16 bourses d'études universitaires supérieures seront financées par Cuba dans les États membres de l'UNESCO de la région africaine.

Divers

37. Partenariat entre l'UNESCO et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le 19 juillet 2004, l'UNESCO et le PAM ont tenu, au siège de l'UNESCO, un débat d'orientation, auquel a participé le Directeur exécutif du PAM, sur le thème intitulé « Des vivres contre des études dans le cadre de l'éducation pour tous ». Cette réunion leur a permis de mieux comprendre l'importance des programmes d'éducation bénéficiant d'une aide alimentaire dans l'éducation pour tous, en particulier dans les pays très pauvres. Ces programmes prévoient une alimentation scolaire tout en encourageant l'éducation des filles et des membres d'autres groupes défavorisés. Les participants à la réunion ont tout particulièrement mis l'accent sur le VIH/sida et sur l'importance fondamentale de l'éducation dans la lutte contre la pandémie. À l'issue de cette réunion, l'UNESCO et le PAM ont décidé de renforcer leur coopération dans les domaines suivants : éducation des filles, éducation concernant le VIH/sida, alphabétisation et éducation non scolaire, en particulier pour les femmes, ainsi que leur coopération dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable .

38. À la suite de la huitième Conférence des ministres de l'éducation des États membres africains (MINEDAF VIII), les participants à trois conférences sous-régionales, y compris une conférence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et une conférence des pays africains de langue officielle portugaise, ont décidé d'élaborer et d'exécuter des projets spécialement conçus pour encourager la coopération entre les pays et l'intégration sous-régionale. Des projets sous-régionaux ont ainsi été définis et élaborés dans les domaines suivants : a) formation des enseignants, en particulier grâce au téléenseignement; b) lutte contre le VIH/sida dans le secteur de l'éducation; c) appui à l'éducation des filles; d) appui à l'enseignement des sciences et des techniques; e) éducation civique; f) formation planification et à la gestion de l'éducation et gi) production d'outils pédagogiques.

III. Mesures prises par l'UNESCO pour mettre en œuvre les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant les pays (Algérie, Croatie, Gabon, Italie, République démocratique populaire lao, Paraguay, Samoa, Turquie) dont les rapports seront examinés par le Comité à sa trente-deuxième session, du 10 au 28 janvier 2005

Algérie

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)					
	Total	Hommes	Femmes			
2000	30 291	15 346	14 945			

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	108	112	104	95	96	94

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	72	69	74	62^a	60 ^a	64 ^a

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire					
	Total	Hommes	Femmes			
1998/99	15^a	n.i.	n.i.			

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
(<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>).

^a Institut de statistique de l'UNESCO.

Dans le cadre du plan de travail du présent exercice biennal, plus précisément d'Action 2 (Programme de recherche et action) de l'Activité 1 (Rôle de la culture et des organismes sociaux), le Secteur des sciences sociales et humaines réalise plusieurs études sur la relation entre les droits de la famille au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et les travaux menés au niveau mondial pour la réalisation des droits des femmes. Les auteurs de ces études, examinent l'ampleur des divergences entre le droit de la famille de chaque pays et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux droits des femmes, en particulier de la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ces études font apparaître que des lacunes subsistent dans des lois sur la famille déjà remaniées en profondeur (par exemple en Tunisie) ou réformées (par exemple au Maroc). Ainsi, dans le cas des mariages mixtes, des problèmes subsistent car le conjoint non musulman, ne bénéficie pas des mêmes droits et il n'y a pas d'équité en matière de succession. L'un de ces documents établi par un consultant extérieur porte sur le droit de la famille en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Deux autres documents, élaborés par des stagiaires sous la direction du chef du Recueil de données mondiales sur l'éducation portent sur le droit de la famille dans la République islamique d'Iran et dans les pays arabes du Levant. Dans certains de ces pays, notamment en Algérie et au Liban, la réforme du droit de la famille et le retrait des réserves à la Convention sont les objectifs primordiaux des défenseurs des droits de la femme.

Croatie

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	4 654	2 253	2 401

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	96	96	95	88	89	88

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	88	88	89	86	85	87

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire		
	Total	Hommes	Femmes
2001/02	36	34	39

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
(<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>).

Gabon

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	1 230	609	621

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	134	135	134	n.i.	n.i.	n.i.

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	51 ^a	n.i.	n.i.	n.i.	n.i.	n.i.

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire		
	Total	Hommes	Femmes
1998/99	7	9	5

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
(<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>).

^a Institut de statistique de l'UNESCO.

Italie

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	57 530	27 902	29 628

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	101	101	100	100	100	100

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2000/01	96	97	95	n.i.	n.i.	n.i.

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire		
	Total	Hommes	Femmes
2000/01	50	43	57

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
(<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>).

Promotion de la femme dans les sciences et les techniques

À l'issue de la conférence sur le thème : « Les femmes et les questions scientifiques et techniques », organisée à Turin en 1999 par le Forum des femmes de la Méditerranée, au centre de l'UNESCO, le réseau IPAZIA, rassemblant des formatrices dans les disciplines scientifiques et en biotechnologie, a été créé. Depuis sa création, 3 200 femmes originaires de 10 pays ont été formées. Plusieurs tables rondes sur ces questions ont également été organisées en Australie, au Burkina Faso et en Chine.

République démocratique populaire lao

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	5 279	2 636	2 643

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	115	123	106	83	86	79

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	41	47	34	31	35	28

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire		
	Total	Hommes	Femmes
2001/02	4	6	3

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
(<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>).

Paraguay

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	5 496	2 772	2 725

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	1112 ^a	114 ^a	110 ^a	92 ^a	91 ^a	92 ^a

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	64	63	64	50 ^a	49 ^a	51 ^a

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire		
	Total	Hommes	Femmes
2001/02	19	16	22

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
(<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>).

^a Institut de statistique de l'UNESCO.

Samoa

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	159	83	75

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	103	104	101	95	96	94

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	75	71	79	61	58	65

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire		
	Total	Hommes	Femmes
2001/02	7 ^a	7 ^a	6 ^a

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>.

^a Institut de statistique de l'UNESCO.

Turquie

Statistiques de base – Population et éducation

Année	Population (milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	66 668	33 676	32 992

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Primaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Primaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	94 ^a	98 ^a	91 ^a	88 ^a	91 ^a	85 ^a

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) Secondaire			Taux net de scolarisation (en pourcentage) Secondaire		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2001/02	76 ^a	86 ^a	66 ^a	n.i.	n.i.	n.i.

Année	Taux brut de scolarisation (en pourcentage) dans l'enseignement tertiaire		
	Total	Hommes	Femmes
2001/02	25	29	21

Source : <http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC>
(<<http://stats.uis.unesco.org/eng/ReportFolders/Rfview/explorerp.asp>>).

^a Institut de statistique de l'UNESCO.